

# Fiche d'examen au cas par cas pour les zones visées par l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

## selon le R122-17-II alinéa 4 du Code de l'environnement

### Mode d'emploi simplifié

Toutes collectivités compétentes sur la délimitation des quatre zones mentionnées à l'article L2224-10 du CGCT, communément appelés zonages d'assainissement, en voie d'élaboration, mais aussi de révision ou de modification sont concernées par la présente fiche d'examen au cas par cas.

La présente fiche est à renseigner et à transmettre, avec l'ensemble des pièces demandées, à l'attention du préfet de votre département, en sa qualité d'autorité environnementale, selon les obligations faites à la personne publique responsable conformément à l'article R122-18-I CE.

L'objectif de cette procédure d'examen au cas par cas est de permettre à l'autorité environnementale de se prononcer, par décision motivée au regard de la susceptibilité d'impact sur l'environnement, sur la nécessité ou non pour la personne publique responsable de réaliser l'évaluation environnementale de son plan.

Les informations transmises engagent la personne publique responsable et font l'objet d'une publicité sur le site internet de l'autorité environnementale.

Pour plus d'explication se reporter à la note d'accompagnement.

### À renseigner par la personne publique responsable

#### Questions générales

Nom de la collectivité ou de l'EPCI compétent	Nom de la personne publique responsable
Commune de SARCEY	M. le Maire M. Henri PINET

Zonages concernés par la présente demande	
Les zones d'assainissement collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> non
Les zones relevant de l'assainissement non collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> non
Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> non
Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> non

Présentation de votre démarche et des motifs de la mise en place/révision de ce (ces) zonage(s)

La commune souhaite mieux appréhender les problèmes de ruissellement afin de pouvoir intégrer cette réflexion de gestion des eaux pluviales dans le cadre des projets d'urbanisation. Les zonages accompagnent la révision de son document d'urbanisme.

Caractéristiques des zonages et contexte

1. Est-ce une révision/modification de zonages d'assainissement ?

Oui  non

Révision pour le zonage eaux usés / Établissement par zonage eaux pluviales  
 \*Quelle est la date d'approbation du précédent zonage ?

Si oui, veuillez joindre les cartes de zonage existantes ;

Zonage eaux usés approuvé en 2006, établi par l'A.I.C.E.

\*Dans le cas d'une extension éventuellement envisagée d'un ou plusieurs zonages, dans quelles proportions ces zones vont-elles s'étendre ?

(Environ en ha) 0

Réduction du zonage collectif eaux usés

1. Quel est le territoire concerné ? (joindre une carte du périmètre)

Commune (cf. carte zonage eaux usés et eaux pluviales).

2. Le territoire est-il couvert par un ou plusieurs document(s) d'urbanisme ?

PLUi

Si PLUi, préciser le contour de l'intercommunalité (ou joindre une carte) :

PLU

POS en vigueur - PLU révisé en parallèle du zonage

Carte communale

\*Quelle est la date d'approbation du/des document(s) existant(s) ? 2001

Non

\*Si le(s) document(s) est/sont en cours d'élaboration / révision / modification, quel est l'état d'avancement de la démarche ? Arrêté pour mise à l'enquête publique

Plusieurs : .....

1. La réalisation/révision/modification de vos zonages est-elle menée en parallèle d'une élaboration/révision/modification du document d'urbanisme ?

Oui  non

Expliquer l'articulation envisagée entre le document d'urbanisme et le(s) zonage(s) prévu(s) (traitement des questions d'assainissement par le document d'urbanisme, conséquences des ouvertures à l'urbanisation, ...) :

- Desserte des zones U et AU par l'assainissement collectif
- Prise en compte du risque d'inondation par ruissellement pour définir les zones constructibles.

2. Le(s) PLUi/PLU/carte communale, en vigueur, font/ait-il(elle) ou ont/a-t-il(elle) fait l'objet d'une évaluation environnementale ?<sup>1</sup>

Oui  non  examen au cas par cas

3. Des études techniques (type : schéma directeur d'assainissement<sup>2</sup>, étude sur les eaux pluviales, ...) ont-elles été, ou seront-elles, menées préalablement à vos futures propositions de zonages ?

Oui  non

Préciser ces études :

- Étude de ruissellement menée en même temps que le zonage
- Schéma directeur de zonage d'assainissement réalisé en 2006 par l'A.I.C.E.

<sup>1</sup> Selon le décret n°2012-995 du 23 août 2012 relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme

<sup>2</sup> Attention : à ne pas confondre avec le schéma d'assainissement selon l'article L2224-8 du CGCT.

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées	
4. Êtes-vous/intégrez-vous une commune en zone littorale (au sens de la loi littorale, y compris certains lacs)?	Oui <input type="radio"/> non <input checked="" type="radio"/>
5. Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant : <ul style="list-style-type: none"> <li>d'une zone de baignade ? dans ce cas un profil de baignade a-t-il été réalisé ?</li> <li>d'une zone conchylicole ?</li> <li>d'une zone de montagne ?</li> <li>d'un périmètre réglementaire de captage (immédiat, rapproché/éloigné) d'alimentation en eau potable ?</li> <li>d'un périmètre de protection des risques d'inondations ?</li> </ul>	Oui <input type="radio"/> non <input checked="" type="radio"/> limitrophe Oui <input type="radio"/> non <input checked="" type="radio"/> limitrophe <del>Oui <input type="radio"/> non <input checked="" type="radio"/> limitrophe</del> Oui <input type="radio"/> non <input checked="" type="radio"/> limitrophe Oui <input type="radio"/> non <input checked="" type="radio"/> limitrophe <input checked="" type="radio"/> non <input type="radio"/> limitrophe
Préciser lesquels : (joindre éventuellement une cartographie) <i>(cf. extrait carte du PPRi Bravenne Turdrie)</i>	
1. Le territoire dispose-t-il : <ul style="list-style-type: none"> <li>de cours d'eau de première catégorie piscicole ?</li> <li>de réservoirs biologiques selon le SDAGE ?</li> </ul>	Oui <input type="radio"/> non <input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> non <input checked="" type="radio"/>
Préciser lesquels : (joindre éventuellement une cartographie) /	
1. Y a-t-il une zone environnementalement sensible à proximité telle que : <ul style="list-style-type: none"> <li>Natura 2000 ?</li> <li>ZNIEFF1 ?</li> <li>Zone humide ?</li> <li>Éléments de la Trame Verte et Bleue (réservoir, corridors) ?</li> <li>Présence connue d'espèces protégées ?</li> <li>Présence de nappe phréatique sensible ?</li> </ul>	Oui <input type="radio"/> non <input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> non <input type="radio"/> <del>Oui <input type="radio"/> non <input checked="" type="radio"/></del> <input checked="" type="radio"/> non <input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> non <input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> non <input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> non <input type="radio"/>
Préciser lesquelles : (joindre éventuellement une cartographie) <i>Relative sur la notion de proximité. Les zones d'urbanisation se situent en dehors des zones naturelle sensibles.</i> Autres : <i>(cf. cartographie patrimoine naturel)</i>	
1. Quel est le niveau de qualité de l'état écologique et de l'état chimique (très bon état, bon état, moyen, médiocre, mauvais) <sup>3</sup> des masses d'eau réceptrices des eaux concernées par la présente demande, selon la classification du SDAGE au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)? <ul style="list-style-type: none"> <li>Nom de la(des) Masse(s) d'eau superficielle : <i>Auzouges (Bonne); Saanen; Turdrie (Bonne)</i></li> <li>Nom de la(des) Masse(s) d'eau souterraine: .....</li> </ul> Si souhaité, vous pouvez préciser un niveau de qualité issu des point(s) de référence(s) nationaux connu(s), ou selon d'autres données à préciser (biblio, mesures locales)	
2. Votre territoire fait-il l'objet d'application de documents de niveau supérieur : <ul style="list-style-type: none"> <li>Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ?</li> <li>Directive Territoriale d'Aménagement (DTA ou DTADD) ?</li> <li>Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ? <i>SCoT Ouest Lyonnais.</i></li> </ul>	Oui <input type="radio"/> non <input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> non <input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> non <input type="radio"/>
Préciser lesquelles :	

<sup>3</sup> L'information se trouve sur le site <http://www.eaufrance.fr> ou <http://www.lesagencesdeleau.fr/>

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées	
Autres :	
1. Pensez-vous que votre territoire sera soumis à une forte urbanisation ?	Oui - <input checked="" type="radio"/> non
Précisez : D'après le D.O.G., le nombre maximal de logements constructibles entre 2006 et 2010, sur la commune de Sarcy, est de 71. De plus la commune de Sarcy prévoit un potentiel d'urbanisation offert par les zones AU estimé à 1,6 ha.	
2. Quel est le type principal des réseaux de collecte des eaux usées sur votre territoire ?	<input checked="" type="radio"/> Séparatif <input type="radio"/> Unitaire
Autres :	
3. Disposez-vous d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration ?	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> non
4. Existe-t-il des ouvrages de rétention des Eaux Pluviales sur le territoire concerné par le zonage ?	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> non
1 ouvrage enterré au droit du lotissement "Le Domaine du Tlas"	

Si vous disposez de la compétence relative à la planification et/ou gestion de l'assainissement collectif et non collectif, remplissez le tableau suivant.

#### Questions relatives aux zones d'assainissement collectif/non collectif des eaux usées

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
1. Y a-t-il des adaptations de grands secteurs (ouverture à l'urbanisation, passage de l'ANC à l'AC ou inversement pour diverses raisons possibles), qui sont à l'origine de la volonté de révision du zonage d'assainissement ?	Oui - <input checked="" type="radio"/> non
→ mise en référence du zonage eaux usées avec les zones à urbaniser	
2. Conformément à l'article L2224-8 du CGCT, avez-vous établi votre schéma descriptif d'assainissement collectif des eaux usées <sup>5</sup> ?	<input checked="" type="radio"/> Oui - <input type="radio"/> non
(cf. plan des réseaux)	
3. Les contrôles des assainissements non collectifs ont-ils été réalisés	<input checked="" type="radio"/> Oui - <input type="radio"/> non
*Sont-ils en cours et dans quels délais seront-ils réalisés ?	<input checked="" type="radio"/> Oui - <input type="radio"/> non
*Les non-conformités ont-elles été levées ?	<input checked="" type="radio"/> Oui - <input type="radio"/> non
*Sont-elles en cours d'être levées ?	<input checked="" type="radio"/> Oui - <input type="radio"/> non
(pas toutes levées)	
1. Au sein de votre PLU, imposez-vous, dans le règlement un minimum de surface parcellaire sur les zones d'assainissement non collectif ?	Oui - <input checked="" type="radio"/> non sans objet
Pas de nouvelles constructions en zone d'assainissement non collectif	
2. La collectivité compétente (ou les collectivités adhérentes) dispose-t-elle de déclarations de prélèvement (puits ou forage privés) selon l'article L2224-9 du CGCT ?	Oui - <input checked="" type="radio"/> non
Si oui, sont-ils sur (à proximité d') une zone pressentie comme devant accueillir un zonage ANC ?	Oui - <input checked="" type="radio"/> non
3. Est-il prévu d'autres modes de gestion des eaux usées traitées en Assainissement Non Collectif (ANC) que l'infiltration (rejet en milieu hydraulique superficiel ...) ?	Oui - <input type="radio"/> non
A définir par la réalisation d'études à la parcelle.	
Si oui, lesquels :	
4. La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge <sup>6</sup> ?	Oui - <input checked="" type="radio"/> non
*Par temps sec ?	<input checked="" type="radio"/> Oui - <input type="radio"/> non
*Par temps de pluie ?	<input checked="" type="radio"/> Oui - <input type="radio"/> non
*De façon saisonnière ?	<input checked="" type="radio"/> Oui - <input type="radio"/> non
Station réhabilitée en 2007	

<sup>4</sup> Séparatif : un réseau d'eaux usées strictes, voire parfois complété d'un réseau d'eaux pluviales strictes

<sup>5</sup> Selon le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable

<sup>6</sup> référence réglementaire pour estimer la surcharge : les valeurs limites de l'arrêté du 22 juin 2007, et (parce qu'il peut être plus restrictif) les valeurs limites définies dans l'arrêté préfectoral propre à la station d'épuration (ou au système d'assainissement)

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
1. Avez-vous des procédures d'urgence en cas de rupture accidentelle d'un des éléments de votre système d'assainissement (coupure électrique, pompe, STEU)? Lesquelles : Station d'épuration exploitée par Lyonnaise de l'eau → procédure d'astreinte	Oui - non
2. Avez-vous l'intention de rechercher une réduction de vos futures consommations énergétiques sur les équipements de votre système d'assainissement (postes,...)? • Par une cohérence topographique entre les zones collectées ? • Autres :	Oui - non Oui - non

Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant.

**Questions relatives aux zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.**

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
1. Existe-t-il des risques ou enjeux liés à : • des problèmes d'écoulement des eaux pluviales ? • de ruissellement ? • de maîtrise de débit ? • d'imperméabilisation des sols ?	Oui - non Oui - non Oui - non Oui - non
Lesquels : Ruissellement en zones agricoles (vignes, cultures céréalières)	
1. Des mesures de gestion des eaux pluviales existent-elles déjà sur le territoire du zonage prévu ?	Oui - non
Lesquelles : Prescriptions générales du PPRi Brevenno Turdine	
Quelles ont été les raisons de leur mise en place ? Approbation du PPRi Brevenno Turdine	
2. Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire et des territoires limitrophes concernés par des risques liés aux eaux pluviales ?	Oui - non
Identification des corridors d'écoulement → nouvelles zones d'urbanisation situées en dehors	
3. Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire où sont présents des enjeux de gestion pour les eaux pluviales (maîtrise de l'imperméabilisation, topographie, capacité des réseaux existants, limitation du ruissellement,...)?	Oui - non
Si oui, fournir si possible une carte.	
4. Des mesures permettant de gérer ces risques existent-elles ?	Oui - non
Si oui, lesquelles ? Des propositions ont été formulées dans le cadre de l'étude de ruissellement menée en parallèle du zonage.	
5. Disposez-vous d'un système de gestion des eaux pluviales (bassin, surverse, télégestion)?	Oui - non
Cf. plan des réseaux	
6. Votre système d'assainissement eaux pluviales est-il déclaré ou autorisé conformément à la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature loi sur l'eau?	Oui - non

<sup>7</sup> 2.1.5.0. Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) ; 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
1. Avez-vous rencontré des problématiques de capacité de votre réseau d'eaux pluviales par temps de pluie ? *Selon quelle fréquence ? <i>5 ans</i> *Dues à une mise en charge par un cours d'eau ?	<input checked="" type="radio"/> Oui - <input type="radio"/> non  <input type="radio"/> Oui - <input checked="" type="radio"/> non
1. Votre commune a-t-elle fait l'objet d'une décision de catastrophe naturelle liée aux inondations ?	<input checked="" type="radio"/> Oui - <input type="radio"/> non
2. Avez-vous subi des *coulées de boues ? *glissements de terrain dus à un phénomène pluvieux ? *Autres :	<input checked="" type="radio"/> Oui - <input type="radio"/> non <input checked="" type="radio"/> Oui - <input type="radio"/> non
1. Votre territoire fait-il parti : *d'un SAGE en déficit eau ? *d'une Zone de Répartition des Eaux ?	<input type="radio"/> Oui - <input checked="" type="radio"/> non <input type="radio"/> Oui - <input checked="" type="radio"/> non

Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant.

**Questions relatives aux zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.**

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
1. Votre commune dispose-t-elle de réseaux de collecte des eaux pluviales ?	<input checked="" type="radio"/> Oui - <input type="radio"/> non
2. L'éventuel Schéma Directeur d'Assainissement (ou une démarche autre) aborde-t-il les questions de pollution des eaux pluviale(s) ? <i>-&gt; Etude de ruissellement</i> Des prescriptions ont-elles été proposées ? Si oui, lesquelles ? <i>Rix en œuvre de bassins de rétention favorables à la décontamination</i>	<input type="radio"/> Oui - <input type="radio"/> non  <input checked="" type="radio"/> Oui - <input type="radio"/> non
3. La réalisation d'ouvrages est-elle prévue ? Si oui lesquels et pour quel objectif ? <i>Tronçon ou bords entonnoirs afin de pallier aux phénomènes de ruissellement, caissons et/ou petits seuils de stabilisation contre l'érosion des cours d'eau</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui - <input type="radio"/> non
4. Les équipements prévus consommeront-ils une surface naturelle propre ? Sont-ils intégrés sous voirie, parking, bâti ?	<input checked="" type="radio"/> Oui - <input type="radio"/> non <input checked="" type="radio"/> Oui - <input type="radio"/> non

#### Autoévaluation (facultatif)

Au regard du questionnaire, estimez-vous qu'il est nécessaire que vos zonages définis au L2224-10 CGCT fassent l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'ils devront en être dispensés ?

Expliquez pourquoi :  
*zonages dispensés d'une évaluation environnementale.*

A. Saray Le 25/11/13

le Maire

H. Pichet

